



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE D'ÉCOUEN

1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 a été voté le 6 avril 2021 par le Conseil Municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment la continuité des services publics et le fonctionnement des structures et équipements publics ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

2. La section de fonctionnement

2.1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, loyers communaux, impôts locaux, dotations versées par l'État, restauration scolaire).
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, aux achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

2.2 Dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 362 310,00 €	1 820 982,03 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 486 250,00 €	4 460 660,70 €
Chapitre 014 - Atténuations de charges	85 000,00 €	77 970,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	€ -	- €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	344 432,00 €	328 338,26 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	827 545,40 €	718 413,35 €
Chapitre 66 - Charges financières	113 476,11 €	111 892,48 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	26 300,00 €	9 612,05 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	72 489,30 €	- €
Totaux	8 317 802,81 €	7 527 868,87 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	119 260,66 €	119 260,66 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	80 000,00 €	102 859,14 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	37 314,90 €	27 314,90 €
Chapitre 70 - Produits de sce du domaine et ventes diverses	381 660,00 €	440 828,19 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	6 329 277,25 €	6 403 634,77 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	952 775,00 €	1 039 570,57 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	417 500,00 €	416 681,46 €
Chapitre 76 - Produits financiers	15,00 €	28,41 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	9 528,56 €
Totaux	8 317 802,81 €	8 559 706,66 €

Excédent réalisé 2020

1 031 837,79 €

Quelques explications concernant les dépenses :

Les charges à caractère général comprennent principalement :

- les fluides (eau, carburant, énergie)
- les fournitures d'entretien et de petits équipements
- les fournitures administratives
- les contrats de prestations de services (restauration scolaires, entretien bâtiments,...)
- l'entretien des terrains des bâtiments, des voiries et du matériel
- les frais de maintenance (copieurs, aires de jeux, extincteurs...)
- les frais d'assurance, d'actes et de contentieux
- les frais d'affranchissement et de communication

Les charges du personnel comprennent principalement :

- les salaires du personnel titulaire et non-titulaire
- les cotisations URSSAF et autres organismes.

Les atténuations de produits comprennent principalement les reversements de la commune à l'Etat (FPIC Fonds national de péréquation et FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Les autres charges de gestion courantes comprennent principalement :

- les indemnités versées aux élus
- le service incendie
- les subventions aux associations, C.C.A.S (centre communal d'action sociale), C.D.E. (caisse des écoles)

Quelques explications concernant les recettes :

Les produits des services comprennent principalement :

- les concessions du cimetière
- les facturations du restaurant scolaire, garderie, ...

Les impôts et taxes comprennent principalement :

- les taxes foncières et d'habitation
- la taxe sur l'électricité
- les droits de mutations

Les dotations et participations comprennent principalement :

- la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
- diverses compensations

Les autres produits de gestion courante comprennent principalement les loyers des locations des propriétés communales.

3. La section d'investissement

3.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses, recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : quatre types de recettes coexistent :
 - l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer toute ou partie de ses projets sur ses fonds propres
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
 - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus
 - enfin, les emprunts, lorsque cela est nécessaire.

3.2 Dépenses et recettes d'investissement 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	budget 2020	réalisé 2020	restes à réaliser 2020
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 314,90 €	27 314,90 €	- €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	460 000,00 €	443 108,13 €	- €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	334 324,82 €	31 050,25 €	70 760,37 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 024 282,61 €	666 862,60 €	101 174,87 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 778 971,89 €	1 174 386,61 €	382 317,13 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	100 000,00 €	- €	- €
Totaux	4 734 894,22 €	2 342 722,49 €	554 252,37 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	budget 2020	réalisé 2020	Restes à réaliser 2020
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	1 853 200,71 €	1 853 200,71 €	- €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	344 432,00 €	328 338,26 €	- €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 576 585,67 €	1 384 172,69 €	210 083,58 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	959 675,84 €	40 000,00 €	919 675,84 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	645,00 €	- €
Totaux	4 734 894,22 €	3 606 356,66 €	1 129 759,42 €

Excédent réalisé en 2020

1 263 634,17 €

3.3 Synthèse du compte administratif 2020 et affectation des résultats

L'exécution du budget 2020 a dégagé des résultats qui ont été certifiés par le comptable public.

Ceux-ci se décomposent comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 1 031 837,79 €
- Excédent d'investissement de 1 263 634,17 €

L'affectation des résultats a été votée au budget primitif 2021, comme suit :

- Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement – article 1068 : 850.370,74 €
- Report en section de fonctionnement – article 002 : 181.467,05 €
- Report de l'excédent d'investissement, soit 1 263 634,17 € à l'article 001 en recettes d'investissement

Les principales dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2020, sont :

- Le remboursement du capital de la dette communale pour un montant de 443 108,13 €
- Les frais d'études pour maîtrise d'œuvre : vestiaires, futur centre technique municipal, vidéoprotection
- les acquisitions pour les services techniques, (camion benne + tondeuse autoportée+ matériel espaces verts) les écoles, la crèche, les structures enfance-jeunesse (tables, bancs, meubles, petit matériel
- Installation de voirie (panneaux de signalisation, potelets, barrières fixes, totems...)
- L'acquisition d'un local commercial en centre-ville

Les travaux suivants réalisés ou en cours de réalisation :

Restauration de l'orgue de l'église

Fourniture et pose de cuisine au Manoir des Tourelles

Construction des vestiaires du stade

Divers travaux de voirie (création d'allées, éclairage public, reprise d'enrobés sur voies et trottoirs, création de ralentisseurs....)

Les principales recettes d'investissement réalisées sur l'exercice 2020, sont :

Le résultat reporté d'investissement 1 853 200,71 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé 1.370.085,67 €

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)

La taxe d'aménagement (due par les pétitionnaires en cas de nouvelle construction)

Subvention perçue 40.000 €